

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 16 (1924)
Heft: 10

Rubrik: Dans les autres organisations

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ces conflits a été de 119 (63 en 1922) avec 2646 ouvriers et ouvrières (4627 en 1922). Le rapport se termine par un aperçu sur l'Organisation internationale du Travail (B. I. T.) et les relations avec les associations patronales de l'étranger.



Dans les autres organisations

Parti socialiste suisse. Le rapport de gestion du Parti socialiste suisse pour 1923 paraît en une plaquette de 36 pages.

Le recul qui s'opérait dans l'effectif des membres sous la pression de la crise économique a atteint son point le plus bas en automne 1923; tout fait espérer une courbe ascendante dès ce moment. 139 sections n'ont pas répondu au questionnaire concernant le rapport général et le recensement des membres. Les 487 sections qui firent connaître leur effectif possèdent ensemble 32,878 membres, dont 1705 femmes. Elles eurent au total pour 426,939 fr. de recettes et pour 360,828 fr. de dépenses. Leur fortune était à la fin de 1923 de 181,624 francs. Il a été expédié au cours de cette année 317,292 estampilles de cotisations ordinaires, 10,530 bleues (pour chômeurs, etc.) et 3202 livrets de membre.

Le parti est représenté dans les autorités communales de la façon suivante: Conseils communaux (exécutif) 607 représentants; Conseils généraux de communes (législatif) 810; autorités scolaires 886; commissions d'impôt 693; commissions d'assistance 422; autres commissions locales ou régionales 861. Dans les parlements cantonaux le parti compte 405 représentants. Les 487 sections ayant fait connaître leur rapport sont situées dans des régions dont les électeurs inscrits sont au total de 513,508; de ce nombre 128,478 suivent le mot d'ordre du parti socialiste.

La presse socialiste compte 18 publications dont 14 journaux quotidiens, 3 journaux paraissant trois fois par semaine et une revue mensuelle en allemand (*Rote Revue*).

Le chapitre IV traite de l'activité du parti, et le chapitre X parle des relations du parti avec les organisations de l'étranger. Les comptes annuels présentent un excédent de recettes de 8000 fr.

Le comité directeur s'est réuni 30 fois et le comité central deux fois en 1923. Un seul congrès fut tenu. Les principales questions qui y furent traitées concernaient la reconstruction d'une Internationale socialiste (congrès de Hambourg), la revision de l'article 41. de la loi sur les fabriques et l'assurance-vieillesse et invalidité.

Le congrès du parti socialiste. Le congrès annuel du parti s'est tenu les 5, 6 et 7 septembre dans la maison commune du grand village coopératif de Freidorf, près Bâle. Outre les questions administratives réglementaires, le congrès s'est occupé du programme du parti, de la protection des locataires, du ravitaillement en blé, de l'assurance-vieillesse-invalidité-survivants et de la nouvelle ordonnance militaire. Un autre objet de l'ordre du jour visait la participation au Conseil fédéral, question déjà débattue dans la presse et au comité central du parti.

La tenue du congrès fut en tous points excellente. Les discussions n'avaient plus rien de cette acrimonie, de cette nervosité que l'on regrettait naguère dans de précédents congrès.

La seule note discordante fut provoquée par un délégué au sujet du conflit vaudois, à l'occasion de l'examen de la gestion. On ne voulut cependant pas trancher la question avant d'avoir tout tenté en vue d'aplanir le

différend. Souhaitons qu'il en soit bientôt ainsi. Ces conflits sont toujours regrettables.

Le nouveau programme d'action traite du développement de la démocratie, de la politique étrangère et internationale, du militarisme et de la défense nationale, de la vie économique et de la coopération, des finances et des impôts, de l'administration, de la culture et des questions scolaires, de la politique sociale, de la protection et du droit des travailleurs, de l'administration de la justice et de l'exécution des peines. Il comprend toutes les questions d'activité pratique dans la Confédération, les cantons et les communes. Il concorde remarquablement avec le programme minimum syndical. C'est une garantie d'heureuse collaboration du parti et de l'Union syndicale dans les questions économiques et politico-sociales ou même de revendications culturelles. Ce programme fut adopté par le congrès à l'unanimité, après une intéressante discussion.

Il est intéressant de noter également le changement d'attitude de la majorité du congrès au sujet de la Société des nations et du Bureau international du travail.

La question de la participation au Conseil fédéral, qui faisait prévoir d'intéressants débats, bien qu'il ne s'agisse que d'une question d'opportunité et de tactique et nullement de principe, ne fut pas abordée, le congrès, dans sa majorité, en ayant décidé ainsi, une décision ne lui paraissant pas urgente.

L'adhésion à l'Internationale socialiste n'a pas été mise à l'ordre du jour, et personne ne la réclama au congrès.

Le Parti socialiste suisse, qui fut le berceau de la Première Internationale, dont on célèbre ces jours le sixième anniversaire à Londres, reste donc dans son isolement.

Union syndicale chrétienne-nationale. Le *Gewerkschafter*, l'organe central des syndiqués chrétiens-sociaux, publie le rapport de cette organisation, dont nous relevons ce qui suit:

L'introduction donne un aperçu de la situation économique et du marché du travail; elle fait remarquer que les exportations et les importations se rapprochent de ce qu'elles étaient avant la guerre, ce qui permet de conclure qu'avec l'amélioration du marché du travail, la situation économique est également en progrès. Le coût de la vie a augmenté de 100 fr. sur l'année dernière; mais malgré cela le désintéressement pour l'organisation syndicale s'est plutôt aggravé.

L'effectif a diminué de 1445 membres sur l'année dernière; de 12,475 il a baissé à 11,030 membres. Cette diminution provient surtout des métallurgistes et des ouvriers du textile qui ont perdu ensemble 1379 membres. Les membres masculins ont diminué de 518 unités et les membres féminins de 927. Il en résulte pour l'ensemble des syndicats chrétiens-sociaux une diminution d'effectif de 11,58 %, tandis que l'effectif des fédérations de l'Union syndicale suisse n'a diminué que de 2,12 pour cent. Cette comparaison est intéressante à souligner lorsqu'on songe aux aménités dont on abreuve dans une certaine presse les malheureux syndicats de « lutte de classe ».

Les fédérations affiliées à l'Union syndicale chrétienne-nationale ont versé dans l'année de rapport pour 125,839 fr. en secours divers (contre 246,298 fr. l'année précédente); de cette somme 85,517 fr. concernaient des secours de déménagement, viatique et chômage (219,071 francs l'année dernière). Pour secours de maladie et de décès 8154 fr. (2176), pour grèves et représailles 21,600 francs (19,215), pour secours de protection juridique et divers 10,568 fr. (5837).

La fortune totale de toutes les fédérations affiliées atteignait à la fin de l'année 357,245 francs.

Un rapport succinct sur la situation et le développement des fédérations affiliées complète les renseignements donnés sur les services de secours. Un exposé est également consacré à la position prise au sujet des questions de politique économique, sur les mesures destinées à promouvoir le mouvement, sur les institutions des organisations centrales (caisse de secours et assurance-vieillesse) et sur l'activité des diverses instances et autorités. Les comptes annuels présentent un excédent de dépenses de 2868 fr. pour 21,040 fr. de recettes.



Mouvement international

La Fédération internationale des ouvriers du transport a tenu son congrès à Hambourg du 7 au 12 août, sous la présidence de Robert Williams de Grande-Bretagne. Cent quatorze délégués, représentant 40 organisations ayant un effectif de 2,010,807 membres, ont pris part à ce congrès. Les pays suivants étaient représentés: Allemagne, Argentine, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Hollande, Italie, Lettonie, Norvège, Palestine, Roumanie, Tchécoslovaquie, Suède, Suisse. Les questions les plus importantes figurant à l'ordre du jour étaient: La situation internationale; la journée de huit heures; la socialisation des moyens de transport. La plupart des sections avaient en outre envoyé à la F.I.T. un grand nombre de questions.

Le rapport de gestion signale que les premières adhésions des organisations des pays non européens: Argentine, Etats-Unis, Canada, Palestine ont été enregistrées en 1923 et celle de l'Australie en 1924.

L'effectif total était au 31 décembre 1923 de 2 millions 035,958 membres. Malgré l'adhésion de 13 organisations, en 1923, avec un effectif de 200,000 affiliés, le nombre des membres a baissé au cours de cette même année de 150,000. Cette diminution est attribuée, pour les dockers et les marins, à la crise économique générale, et pour le personnel des chemins de fer à la réduction des effectifs en Allemagne, en Autriche et en France.

Le nombre des pays affiliés est actuellement de 27. La Fédération internationale du transport comprend 1,106,970 cheminots, 54,581 gens de mer, 874,587 dockers et ouvriers des ports.

Plusieurs résolutions furent votées. Elles concernent la situation internationale; la socialisation des moyens de transports; la journée de huit heures; la navigation intérieure; l'internationalisation des lois sur le trafic automobile; la création des Etats-Unis d'Europe. Au sujet de questions actuelles, le congrès condamna sévèrement le projet du Conseil fédéral suisse visant le droit de grève et de coalition. Les deux secrétaires, Fimmen et Nathans, furent confirmés comme secrétaires. Le siège resta fixé à Amsterdam et le prochain congrès aura lieu en 1926 en France.

Secrétariat international des typographes. Du rapport annuel du secrétariat international des typographes nous relevons les données suivantes:

L'Internationale des typographes comprenait à la fin de 1923 un effectif de 166,000 membres, tandis qu'en 1922, à la suite de la démission des conducteurs typographes et des aides typographes de l'Union londonienne, les effectifs avaient passé de 195,000 à 172,000. Tandis que l'Allemagne surtout, puis la Hollande, la Norvège, la Suède et la Suisse ont enregistré des pertes de membres, la Belgique, la France, le Luxembourg, la Pologne et la Tchécoslovaquie ont augmenté leurs effectifs sans compenser les pertes faites ailleurs. Une seule

adhésion de fédération a été enregistrée, celle de l'Estonie avec 850 membres. Deux fusions ont eu lieu au cours de l'exercice: en Autriche, l'Union des aides typographes fusionna avec celle des typographes, et les organisations de Tchécoslovaquie ont créé une seule fédération unifiée. Ce qui fait tomber le nombre de 24 fédérations affiliées à 22.

La commission du secrétariat s'est réunie cinq fois pour traiter des questions importantes, notamment au sujet des mouvements en cours dans plusieurs pays. Des démarches furent entreprises pour l'affiliation des organisations anglaises, mais sans succès jusqu'ici. Par contre, les fédérations d'Espagne, de St-Paulo et de la Lituanie annoncent leur intention de le faire. Le rapport fait ensuite un exposé complet sur les mouvements, grèves et lock-outs dans les différents pays, sur les services de secours des fédérations affiliées, sur la situation financière des organisations. Il publie également le résultat d'une enquête sur le repos hebdomadaire dans les imprimeries des journaux.

Secrétariat international des ouvriers de la pierre.

L'activité du secrétariat de la Fédération internationale des ouvriers de la pierre est exposée dans un rapport succinct comprenant la période du 1er juillet 1923 au 30 juin 1924. Il en résulte que dans tous les pays, les ouvriers de la pierre eurent à lutter contre les attaques de la réaction et que partout, sauf en Italie, la lutte fut engagée avec succès. Il a été constaté d'une manière générale un renforcement de l'organisation syndicale. Le développement de l'emploi de la pierre artificielle et du béton armé a pour effet de restreindre un peu la production de l'industrie de la pierre.

Dans un exposé sur la situation générale, le rapport passe en revue les événements touchant la fédération dans les différents pays, ainsi que les efforts tentés en vue d'amener de nouveaux affiliés. Toutes ces démarches furent malheureusement vaines. Le rapport de caisse constate des recettes pour un total de fr. 1891 et des dépenses pour fr. 2388.

Le congrès de l'Internationale des ouvriers de la pierre se réunira du 12 au 13 octobre à Lugano. Outre les questions statutaires et administratives, le congrès discutera de la fusion avec l'Internationale des ouvriers du bâtiment, de la protection légale des ouvriers de la profession, ainsi que de la journée de huit heures.

Congrès international des ouvriers du textile.

Le 11^e congrès international des ouvriers du textile s'est réuni à Vienne du 18 au 23 août.

La question de l'entrée des Russes dans l'organisation retint longtemps le congrès. Il fut décidé qu'une demande d'admission de la part de l'organisation russe ne serait prise en considération qu'après la conclusion d'une entente entre la Fédération syndicale internationale et la Fédération internationale dite rouge, des pourparlers étant engagés entre ces deux organisations internationales.

Concernant la question du secrétariat, la délégation anglaise proposa de ne pas repourvoir le poste de secrétaire permanent, mais de créer un poste de secrétaire non permanent. La majorité du congrès s'opposa à cette proposition, qu'elle considérait être un pas en arrière, et décida de désigner un secrétaire permanent. Le siège du secrétariat ayant été maintenu en Angleterre et fixé à Manchester, le congrès nomma, sur la proposition de la délégation anglaise, le camarade James Bell comme secrétaire permanent.

Une autre proposition anglaise, tendant à la suppression du fonds international de lutte, fut également repoussée. Après une vive discussion au sujet de la lutte à mener pour le maintien de la journée de 8 heures, le congrès adopta une résolution prescrivant comme tâche